

Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance est ouverte à 13 h 33.

Déclarations de ministres

198-19(2) Le ministre de la Justice fait une déclaration concernant la mise en œuvre de la *Loi sur les services correctionnels*.

Déclarations de députés

889-19(2) Le député de Nunakput adresse ses meilleurs vœux.

890-19(2) La députée de Monfwi fait une déclaration concernant la santé mentale et la lutte contre les dépendances.

891-19(2) Le député de Hay River Sud fait une déclaration concernant l'aide aux entreprises pendant la pandémie.

892-19(2) Le député de Deh Cho adresse ses meilleurs vœux.

893-19(2) La députée de Thebacha adresse ses meilleurs vœux.

894-19(2) La députée de Great Slave adresse ses meilleurs vœux.

895-19(2) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration concernant les congés de maladie payés et la *Loi sur les normes d'emploi*.

896-19(2) La députée d'Inuvik Twin Lakes adresse ses meilleurs vœux.

897-19(2) Le député de Frame Lake fait une déclaration concernant l'assainissement de l'environnement et la relance économique.

898-19(2) La députée de Kam Lake fait une déclaration concernant la mise en place d'un défenseur des droits des enfants et des jeunes.

- 899-19(2) Le député de Nahendeh fait une déclaration concernant le lauréat du prix Al Reimer, Al Harris.
- 900-19(2) La députée de Sahtu fait une déclaration concernant l'ouverture du centre préscolaire Gotin'e de Deline.
- 901-19(2) Le député de Hay River Nord fait une déclaration soulignant les organisations de Hay River.

Questions écrites

- 33-19(2) La députée de Monfwi pose une question au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation concernant les programmes d'enseignement postsecondaire communautaires.

Dépôt de documents

- 539-19(2) Trousse d'information sur l'atelier sur les minéraux critiques. Document déposé par la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.
- 540-19(2) Rapport annuel de 2020 du Service du coroner des Territoires du Nord-Ouest comprenant un examen décennal 2011-2020. Document déposé par le ministre de la Justice.
- 541-19(2) Rapport sur les opérations de 2020-2021 en vertu de la *Loi sur la loterie de l'ouest du Canada*. Document déposé par le ministre des Affaires municipales et communautaires.
- 542-19(2) Rapport annuel 2020-2021 de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par la ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.
- 543-19(2) Rapport annuel de 2020-2021 de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest. Documents déposés par la ministre responsable de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.
- 544-19(2) Lettre de suivi à la question orale 820-19(2) : Recrutement à l'Hôpital territorial Stanton. Document déposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Motions

- 46-19(2) Nominations au Bureau de régie et au Comité permanent des opérations gouvernementales.

Le député de Frame Lake, avec l'appui du député de Hay River Nord, propose :

QUE les députés suivants soient nommés comme remplaçants au Bureau de régie :

M. Rocky Simpson, député de Hay River Sud;
M^{me} Caroline Cochrane, députée de Range Lake.

ET QUE les députés suivants soient nommés au Comité permanent des opérations gouvernementales :

M^{me} Lesa Semmler, députée d'Inuvik Twin Lakes;
M^{me} Caitlin Cleveland, députée de Kam Lake;
M^{me} Frieda Martselos, députée de Thebacha;
M. Rylund Johnson, député de Yellowknife Nord.

La motion est ADOPTÉE.

47-9(2) Nominations au Bureau de régie et au Comité permanent des opérations gouvernementales.

La députée de Thebacha, appuyée par le député de Hay River Nord, propose :

QUE la présente Assemblée législative abroge le Règlement de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, adopté pour la première fois le 12 février 2021, et adopte la plus récente version de ce règlement, désigné comme le document déposé 527-19(2);

ET QUE le nouveau Règlement de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest entre en vigueur le 2 février 2022, dès l'adoption de la présente motion.

La motion est ADOPTÉE.

48-9(2) Ajournement prolongé de la Chambre au 2 février 2022.

La députée de Thebacha, appuyée par le député de Hay River Nord, propose :

QUE, nonobstant la règle n° 4, la présente Assemblée interrompe ses travaux le jeudi 9 décembre 2021 et les ajourne au mercredi 2 février 2022;

ET QUE si, à tout moment avant le 2 février 2022, le président, après consultation avec le Conseil exécutif et les députés de l'Assemblée législative, est convaincu que, dans l'intérêt du public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par une motion d'ajournement, ou après la date prévue de rappel de la Chambre, il pourra en faire l'annonce, et la Chambre devra en conséquence

se réunir au moment indiqué et poursuivre ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

La motion est ADOPTÉE.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La présidente (députée d'Inuvik Twin Lakes) a signalé que le Comité plénier a fait l'examen du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*, et du projet de loi 29, *Loi modifiant des lois afin de permettre la divulgation de renseignements sur les redevances sur les ressources*, et a fait le point sur les progrès effectués.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par le député de Frame Lake, propose l'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Sanction

Il a plu à la commissaire des Territoires du Nord-Ouest de sanctionner les projets de loi suivants :

- Projet de loi 24 : *Loi modifiant la Loi sur les fonds renouvelables*
- Projet de loi 30 : *Loi modifiant la Loi sur le Collège Aurora*
- Projet de loi 31 : *Loi modifiant la Loi sur la pharmacie*
- Projet de loi 32 : *Loi modifiant la Loi sur le régime de pension des Northern Employees Benefits Services*
- Projet de loi 33 : *Loi sur la Journée nationale des peuples autochtones*
- Projet de loi 36 : *Loi modifiant la Loi sur la Cour territoriale*
- Projet de loi 42 : *Loi n° 2 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*
- Projet de loi 43 : *Loi n° 2 de 2021-2022 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*
- Projet de loi 44 : *Loi n° 4 de 2020-2021 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement et autorisation de la limite d'emprunt)*
- Projet de loi 45 : *Loi de crédits pour 2022-2023 (dépenses d'infrastructure)*

Le président lève la séance à 15 h 35.



Monsieur Frederick Blake Jr.
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Tim Mercer
Greffier de l'Assemblée législative